

**Une voix:** Mais vous aviez un meilleur service.

**L'hon. M. Kierans:** Cela revenait à 35c. par homme. Que pouvaient-ils acheter avec cela? Un petit pain à la saucisse ou une tasse de café? Est-ce ainsi que vous les avez formés? Vous avez dépensé 35c. pour la formation de chacun des employés des postes.

**Une voix:** Une paille!

**L'hon. M. Kierans:** Notre budget de formation cette année est de \$592,000 et nous disposerons de plus de fonds à mesure que les pertes de temps diminueront. L'an prochain, nous prévoyons affecter plus d'un million à cette fin.

Après la formation, la mécanisation du ministère des Postes est la nécessité la plus évidente. En 1962-1963, au terme des années d'irresponsabilité conservatrice, combien le gouvernement conservateur avait-il affecté, par l'entremise du ministère des Travaux publics, à la mécanisation du ministère des Postes? Rappelez-vous, monsieur l'Orateur, qu'il y avait plus de 8,000 édifices d'un bout à l'autre du Canada, comme l'a signalé le juge Montpetit, qui présentaient des problèmes d'éclairage, de chauffage, de climatisation et où la mécanisation s'imposait. Quel fut le budget du gouvernement conservateur cette année-là? Il a affecté \$133,000 à la mécanisation. Imaginez un peu avec plus de 4 milliards d'articles de courrier, plus de 41,000 employés, plus de 8,000 bureaux de poste dans le pays, ce gouvernement-là avait dépensé \$15,000 aux fins de formation et \$133,000 pour renouveler le matériel. Les problèmes existaient, monsieur l'Orateur, et il était facile de les voir et de les prévoir, devant l'accumulation sans cesse croissante du courrier, alors que l'unique politique du gouvernement consistait à accorder des emplois à ses partisans, qui allaient travailler dans des immeubles déjà surpeuplés.

Le problème fondamental du ministère des Postes est celui des relations avec le personnel.

**Une voix:** Piètre administration.

**L'hon. M. Kierans:** Après six ans d'administration de la part du gouvernement dont le député d'Hillsborough faisait partie, la situation du ministère des Postes était telle que le juge Montpetit fut chargé de faire enquête; il a fait 282 recommandations, en vue d'assurer aux employés des Postes le strict minimum en matière de conditions de travail. Je le répète, on a enfin ordonné ce rapport en 1965, après toutes ces années de négligence. La

situation était lamentable; salles de toilette, installations de loisir ou de détente, climatisation, tout cela faisait défaut.

Permettez-moi de vous lire ce que le juge Montpetit a écrit après avoir visité quelques bureaux de poste l'automne dernier. Je cite:

Je manquerais à mon devoir si je ne mentionnais d'abord les nombreux et excellents efforts du ministère des Postes pour corriger ou améliorer le «milieu et les conditions de travail matérielles» des postiers et facteurs.

Évidemment, bien des choses laissent à désirer et le ministère lui-même le reconnaît. Mais, à mon avis, le ministère a fait des progrès remarquables depuis octobre 1966 et continue d'en faire au fil des jours et des mois, appliquant une politique éclairée et méthodique.

Nous ne pouvons remédier en quelques mois à vingt ans de négligence depuis la seconde guerre mondiale. Voici les états de service du parti vis-à-vis: négligence, manque du sens des responsabilités, et refus de faire face aux problèmes les plus évidents et les plus urgents. Nous avons des difficultés aujourd'hui, mais il est étonnant qu'elles ne soient pas pires.

Pendant des années on a imposé aux Postes un lourd fardeau de problèmes qui n'étaient pas les siens. Tout le monde veut son courrier à temps et à bon prix. Les gens ont raison, mais ils devraient aussi se rendre compte des difficultés que les Postes ont à surmonter. Je l'ai déjà dit, dans le passé les employés des Postes, par leurs salaires, ont réduit le déficit au niveau des salaires en général. Pour remédier à cela, il a fallu déclencher deux grèves nationales qui ont engendré entre le syndicat et l'employeur une méfiance qui persiste toujours.

● (4.40 p.m.)

Si les Torontois se plaignent de la livraison du courrier, pourquoi ne se plaignent-ils pas d'un état de choses auquel le ministère des Postes a tenté de remédier lui-même en 1948, en voulant y construire un nouveau bureau de poste. Aujourd'hui, donc 21 ans après, nous en sommes encore au même point, c'est-à-dire au stade du projet, mais cette fois-ci, nous sommes vraiment décidés à agir. Pendant ces 21 ans, on a construit nombre de rajouts à l'ancien bureau de poste, sans climatisation d'air ni chauffage, alors qu'il était déjà encombré auparavant.

Quand les gens de Montréal se plaignent du retard du courrier, comme c'est leur droit, ils devraient se rappeler les mesures que nous avons prises: application du codage au moyen de couleurs; utilisation de contenants; nouveaux horaires de transport permettant de distribuer le lendemain 75,000 objets postés à Montréal de plus que l'année dernière. Quand l'opposition se plaint de la hausse du tarif